

Un été avec Pierre Gattaz

Le Compte Personnel de Formation illustré par la reine Rania de Jordanie et Pierre Gattaz

La prestation de la reine de Jordanie lors de l'université du MEDEF a été particulièrement remarquable. Au-delà de la fascination qu'elle a pu exercer sur l'ensemble de l'auditoire, tous sexes confondus je m'empresse de le dire, faisant taire les sarcasmes de ceux qui se demandaient quelle était sa légitimité à intervenir dans cette grande messe patronale (et je dois avouer que laissant ma légendaire bienveillance de côté j'étais du nombre de ces médisants), la reine nous a démontré par l'excellence de sa prestation, tant sur le fond que la forme, comment on pouvait utiliser à bon escient son CPF. Une grande école était passée par là, maîtrise macro-économique, finesse stratégique, perfection dans la communication. Les épouses de monarques ne fréquentent plus exclusivement les boutiques Chanel, elles courent après les formations diplômantes des meilleures écoles, éligibles au CPF bien sûr.

Face à elle, notre président Gattaz, hôte parfait au demeurant, a fait bien pâle figure, ce n'est pas lui faire injure que de le reconnaître. La formation à l'anglais n'étant pas éligible au CPF il n'a pu hisser son expression au niveau de la délicieuse Rania. Un de ceux qui avaient été empêchés faute de motif de déverser leur fiel sur la reine me glissait alors : « Gattaz parle mieux anglais que la reine, lui on le comprend facilement... ».

Fin de l'obligation fiscale et sortie de prison : des difficultés de réinsertion dans un monde de liberté

Pour ceux qui n'avaient pas compris, après cette brillante démonstration par l'exemple ce que l'on pouvait faire et ne pas faire avec son CPF il restait la séance de rattrapage avec le forum sur la formation professionnelle.

Florence Poivey, présidente de la commission éducation, formation et insertion au MEDEF et Alain Druelles, directeur en charge de ces questions ont été très ambitieux dans leur invitation : « tout ce que vous devez savoir sur la réforme en une heure ». Quand on connaît leur modestie on se demande où ils ont bien pu se procurer des excitants dans l'enceinte d'HEC pour lancer une telle invite, pour ma part je n'ai trouvé qu'un bac à crèmes glacées en libre-service qui puisse expliquer une telle euphorie.

Las, dès le début on voit qu'ils sont venus là « a capela », sans présentation power pipeau. Florence annonce très vite qu'elle attend davantage un dialogue avec la salle qu'une longue présentation, qu'elle n'a d'ailleurs pas, ça tombe donc bien...

Généralement le pire est à attendre de ce genre d'échange improvisé, mais notre duo a de la ressource, Florence sur le registre de l'enthousiasme visionnaire, Alain lui, est sans doute le meilleur connaisseur de ces questions en France. Alain Druelles c'est l'oncle Benz de la formation, une assurance tous risques pour vos conférences. C'est un peu comme si vous alliez passer le bac avec un iPad et une oreillette avec un prix Nobel au bout du fil. Alain ne connaît pas la formation, il est la formation.

Les organismes de formation sont omniprésents dans l'assistance, l'ouverture au dialogue est une aubaine pour exprimer leurs craintes, pour ne pas dire la colère de certains.

« Pourquoi les formations bureautiques et anglais ne sont-elles pas éligibles au CPF » lance une première assaillante ? « Elles constituaient un volant d'affaire considérable dans le cadre du DIF ». Cette question est particulièrement éclairante sur le détournement quasi officiel qui s'était opéré sur le DIF. Pour ma part, naïvement, je n'avais pas fait le lien entre la suppression du DIF et ses conséquences sur les organismes de formation. Comment expliquer que le faible taux de demandes

de DIF (il suffit de questionner autour de soi...) ait un tel impact sur l'activité des organismes de formation ? La réponse est évidente, le DIF a aussi servi pour des formations qui n'avaient pas vocation en théorie à y figurer. Cette manne disparaissant, on comprend le désarroi qui s'ensuit. L'inscription d'une formation sur la liste du CPF est en lien avec les possibilités directes d'emploi qu'elle crée, d'où la « prime » à celles émanant des branches. La pratique de l'anglais et de la bureautique constituant des compétences transverses, elles n'ont pas vocation à apparaître sur la liste.

Un monsieur est là, au rebond : « comment sont établies les listes ? Notre formation, délivrant pourtant un mastère niveau 2 n'y figure pas » ! Alain Druelles est catégorique, le COPAREF a enregistré systématiquement les formations proposées par les branches et n'a rien enregistré pour celles qui n'ont rien proposé... L'idée directrice étant d'élire les formations qui débouchent sur un emploi, il est logique de s'en remettre à la connaissance qu'ont les branches de leurs propres besoins. La difficulté concerne effectivement les formations transverses pour lesquelles la grille d'analyse est plus complexe, les métiers et les emplois auxquels elles préparent de façon démontrée demeurant le filtre.

Une dame a l'air désespéré, est-ce la pluie qui tombe ou la fin de l'université qui se profile ? Non : « les entreprises ne comprennent rien à la réforme. Elles ne comprennent pas ce qu'elles doivent faire. Comment gérer le CPF ? Et les OPCA ? ». La question est d'autant plus embarrassante qu'elle émane d'une consultante, visiblement à court de conseils. Difficile d'expliquer que désormais c'est plus simple, qu'il y a plus de liberté, alors que depuis 20 ans chaque réforme était synonyme de rajout de complexité... J'ai en tête l'image des fauves que l'on relâche dans la nature et qui après fait trois tours au milieu des herbes reviennent dans leur cage. La prochaine manifestation patronale sera-t-elle pour le retour de la 24-83 ? On peut se poser la question ! Florence Poivey, toujours secourable, s'y colle : le principe qui a prévalu dans l'accord sur la formation est celui de liberté et de suppression des contraintes. Suppression de l'obligation « fiscale » de versement du 0,9%, remplacé par la volonté de l'employeur de développer ses salariés, suppression de la 24-83, suppression des multiples versements tous rassemblés en un versement à l'OPCA, suppression du DIF qui était piloté par l'employeur au profit du CPF qui est sous la responsabilité du salarié. Pour le CPF, mis à part pour les entreprises qui souhaitent gérer le 0,2% en interne, il n'y a plus grand-chose à faire !

17.30 et la conférence d'Emmanuel Macron approchant, le monsieur du Master 2 tente une dernière pique, Alain Druelles ayant malheureusement trouvé parade à ses précédentes : « avec la réforme l'effort de formation va automatiquement diminuer, la dépense devant être supérieure pour former autant qu'auparavant ». La réponse se situe sur un prisme totalement nouveau. Là où l'on parlait d'effort de formation (en soi l'expression traduit une contrainte !) il va falloir enfin raisonner efficacité de la formation. Plus question de dépenser, juste pour faire son 0,9, il faut désormais penser retour sur investissement. Alors c'est vrai, si l'on continue sur les schémas anciens il faudra dépenser plus pour faire toujours aussi mal. Mais la loi à au moins le mérite de nous obliger à être plus intelligents, à inventer de vraies stratégies de développement des compétences, de nouveaux modes pédagogiques, certainement à mixer les formats d'apprentissage (« blended learning »), le tout pour être enfin efficaces.

Emmanuel Macron est dans les couloirs, lui il a le choix de ses universités, Pierre Gattaz l'accompagne, songeur. Liberté c'est « freedom » en anglais mais libéralisme... ?

Eric Dumartin, Responsable des Opérations RH